



Terroir
Pays de Saint-Félicien

06 82 06 53 62 / 04 75 06 04 63
terroirpaysdesaintfelicien@gmail.com
www.terroirpaysdesaintfelicien.com

Adhésions.
Personnes 10 € / Associations, Entreprises 20 €

Entretiens "Planète Terroirs" au Pays de Saint-Félicien 20-21 novembre 2015

Après 3 ans de mise en place du projet "terroir" sur la Communauté de communes du Pays de Saint-Félicien, son comité de pilotage a organisé les **Entretiens "Forum Terroirs du monde"** à Saint-Félicien en octobre 2014.

L'association *Terroirs & Cultures International*, partenaire central du projet a dû arrêter son activité mais le capital d'expériences et de réflexion est là. Il a permis d'élaborer un "chemin de terroir" : c'est le nom donné à la méthode commune de construction de terroir qui nous paraît une voie de développement local pertinente dans la phase actuelle de mondialisation.

Notre association "Terroir Pays de Saint-Félicien" vous invite à questionner la pertinence de la mise en place d'un réseau "Planète Terroirs" dans son contenu comme dans son organisation. Ce questionnement porte sur les liens à établir entre les terroirs, entre les acteurs de terrain et les chercheurs en toutes disciplines.

Vous avez dit "terroir" ?

Un terroir est un espace géographique délimité, défini à partir d'une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains.

Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, conférant une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent.

Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition.

Définition adaptée lors des Premières Rencontres Internationales "Planète Terroirs" en novembre 2005 à l'Unesco (Paris)

Cette définition du terroir (élaborée par des chercheurs de l'INRA, INAO avec Terroirs & Cultures) ne suffit certes pas à tracer des chemins de terroir mais permet de situer quelques enjeux pour un développement local du bien commun ouvert au monde.

A nous de la revisiter et de la construire sur le terrain.

1. "Planète Terroirs" : refondation, exploration

Le Comité de pilotage en charge du projet "Terroir" pour la Communauté de communes du Pays de Saint Félicien vient de se constituer en **association** "*Terroir Pays de Saint-Félicien*" : <http://www.terroirpaysdesaintfelicien.com>.

**Il vous invite au *Pays de Saint Félicien*
avec le soutien d'*Eric Barraud* "relieur de terroirs",
à participer à
un séminaire de réflexions/propositions
pour une « Planète Terroirs » :**

**Vendredi 20 novembre 20 h - 22 h
Samedi 21 novembre 9 h 30 - 17 h**

Cette rencontre aurait 3 objectifs croisés :

- * partager les expériences de terrain pour enrichir la définition commune du terroir (voir encadré)
- * voir les types de liens entre terroirs et entre acteurs et chercheurs : partage et mutualisation d'expériences, de compétences pour une construction commune
- * réfléchir à la forme (juridique éventuelle) que pourrait prendre « Planète Terroirs » et les moyens à mobiliser (bénévoles ou marchands).

Dans ses fondements et son contenu elle s'appuierait sur :

- * l'expérience capitalisée de Terroirs & Cultures International,
- * l'action « Chemin de Terroirs » conduite à Saint Félicien depuis 2012 (dont 3 *Entretiens du terroir*) pour développer une dynamique terroir ses résultats et les conditions mises en œuvre pour sa réussite.
- * les travaux conduits particulièrement lors des « Entretiens Forum Terroirs du monde » du Pays de Saint Félicien 2014 avec les « représentants » de plusieurs terroirs de France et de Méditerranée pour créer une fédération de terroirs.

Dans sa forme.

Cette dernière proposition positionne les terroirs et leur développement au cœur de l'action à mener. Elle pose déjà la question des différentes « formes » de terroirs aujourd'hui présents dans notre réseau et de leur représentation possible (quel terroir ? personne morale? structure juridique ? ...).

La forme des terroirs d'un côté et la forme de leur "fédération" (de leur lien) : ambitions, missions, composition (quels membres ? avec collègues quels possibles?), financement pour le fonctionnement et les activités de cette « structure » formelle (cadre juridique à déterminer) ou informelle (réseau/collectif).

La réponse est sans doute dans la nature même des différentes « formes/niveau de gestion locale » des terroirs :

- Terroirs en lien avec notre définition INRA-T&C-Unesco 2005
- Terroirs projets : type PNR, Leader....
- Terroirs construits sur un ou des produits AOP ou emblématiques
- Terroirs selon un cadre " administratif " (descendant)
-

Questions de liens.

- * Quels liens établir entre les terroirs ?
- * Quels liens établir entre les acteurs de terrain (experts de plein air ?) et les chercheurs (experts universitaires) pour une construction commune de terroir(s) ? ... universitaires et chercheurs, actifs ou retraités, liés ou non à l'ex Terroirs & Cultures, liés à un ou plusieurs terroirs, de plusieurs champs disciplinaires
- * Quels liens avec les organismes (INRA, SupAgro Montpellier, Universités (Lyon 2, Grenoble ...), Ressources de Terroirs (CNRS), Cap Rural, MFR (Maison Familiale et rurale), CORAM (Races des massifs) ... Etablissements de formation (Lycées agricoles, Maisons Familiales Rurales), Collectivités locales... ?

2. Trame de programme. (lieu : salle de la CC à Saint-Félicien)

1. Vendredi 20 novembre 20h- 22h "Revisiter notre capital commun"

Terroir : définition, fondements, enjeux

par *Claude Béranger* et *Jacques Lefort* à partir des apports de Terroirs & Cultures International.

Terroir : éléments pour un chemin

à partir de celui du "Pays de Saint-Félicien" par *Jacques Deplace*, *Eric Barraud*.

2. Samedi 21 novembre 9h30 - 12h "Terrains de terroirs"

Présentation par chaque terroir (15 mn) de son chemin spécifique avec un questionnaire commun (voir document méthode p 8):

1/ Qu'est-ce qui fait terroir ? ... genèse, acteurs, pilotage ...

2/ Planète Terroirs : missions, priorités, organisation... ,

3. Samedi 21 novembre 14 h - 17 h : "Planète Terroirs : ébauche de perspectives"

14 h 00 Apports des organismes et chercheurs

15 h 30 Regard philosophe par *Bruno Roche* (Université Catholique Lyon) (à confirmer)

16 h 15 Perspectives pour Planète Terroirs

Pistes de questionnement pour Planète Terroirs.

Quelles missions ? Quelles priorités ? / Quelle structuration/organisation ?
Comment financer les actions ? Quelles responsabilités pour chacun des membres ?
Rôle et place de la recherche dans les travaux de *Planète Terroirs* ? Quels moyens d'animation et de communication ? Place du "relieur de terroirs" ? Quels partenariats possibles avec institutions et organismes?

Hebergement et repas.

Pour les personnes qui viennent de loin, l'hébergement est possible sur place : indiquez-nous votre venue et vos besoins **avant le samedi 24 octobre 12 h.**

Les repas du vendredi soir et samedi midi sont prévus. Chacun contribuera à sa couverture financière.

Invitations

Nous invitons des personnes et organismes qui nous paraissent avoir des liens même faibles avec le concept (la notion ?) de terroir.

Nous avons conscience de ne pouvoir en une seule journée arriver à un niveau commun de perception ni lever les incertitudes quant à sa définition ou sa réalité dans les territoires.

Cependant, il nous semble pertinent de prendre le risque de l'incomplet ou de l'insatisfaction, tenant compte de plus du court délai de l'invitation pour la plupart d'entre vous.

Afin de repérer dans quelle "aventure" chacun s'engage, nous indiquons la liste des personnes et organismes invités (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas d'oubliés).

Merci de nous donner réponse quant à votre participation.

* Personnes

Adhérents et sympathisants "Terroir Pays de Saint-Félicien"

* Associations.

Ateliers bienveillance (*Justine Bonne*), Baladins du Rire (*Hervé Bouvarel*), Chantelermuze (pdt *Florent Mayer*), Collectif Citoyen du Pays Daint-Félicien, Ecolocos (*Damien Gouy*), Felixval (pdt *Bernadette Serayet*), Le Gavelier (pdt *Françoise Descaillot*), L'œil dormant (*Isabelle Soccorsi*), Regards, Savoirs de Terroirs (*Christian Blaze*) ...

* Acteurs "économiques".

Artisous Quintenas (*Sébastien Mourier ...*), Caillé doux de Saint-Félicien (*Rolande Fourel* (pdt), *Karine Mourier ...*), Fermiers & Artisans de l'Ay au Doux (*Jonathan Villien ...*), Freeemousse (*Philippe Larnaud, Laurent Payre*), Hopital et Ehpad du sourire (*Martine Rouxel, Myriam Lacoste*), Nectardéchois (par *Jean Dodet, Rémy Sapet*), UEPF *Jean Luc Reynaud* (pdt), *Alexandre Buisson, Vincent Hariche, Stéphane Huriau*) ...

* Chercheurs et experts

Liés à notre territoire.

Université Lyon 2 : *Anne Baud, Béatrice Maurines, Anne Schmitt,*

Ecole Architecture Saint-Etienne (ENSASE) : *Evelyne Chalaye,*

Autres : *Sylvette Beraud-Williams, Michel Buisson, Gilles Fumey* (U Paris Sorbonne), *René Longet* (Assy),

Liés à T&CI.

Jean Luc Chauvel (Coram), Claire Delfosse (U Lyon 2), Jacques Fanet, Jacques Lefort, Yannick Normand (MFR), Philippe Prevost (Supagro), André Valadier (PNR Aubrac) ...

Autres

Ressources de terroirs : *Laurence Berard*

Cap Rural : *Anne Carton, Dominique Bernier, Maurice Chalayer, Véronique Rousselle, ...*

...

*** Organismes et collectivités :**

CC Pays de Saint-Félicien : *J Paul Chauvin (pdt), J Pol Badouard (chargé de mission)...*

CC Val d'Ay : *Jacques Sozet, Christophe Collinet, Brigitte Martin (pdte)*

CC Pays Lamastre : *Jean Paul Vallon (pdt)*

CC Tournonais-Hermitage : *Frédéric Sausset ...*

OT Pays de Saint-Félicien par *Christian Astier, Isabelle Thomas, Patrick Rousset, Pauline Astier*

SM Ardèche Verte : *Marie Hélène Reynaud, Anne Micoud, Valentine Brochier, Agnès Robert et membres du GAL Leader*

Conseil Départemental 07 : *Laetitia Bourjat (canton Lamastre), Laurent Ughetto (VP1 au développement économique, l'emploi et l'agriculture) Bernadette Roche (déléguée à ruralité, forêt), Laetitia Serre (déléguée à l'économie sociale et solidaire)*

Conseil Régional : (NB élections 6 et 13 décembre) *Valérie Malavieille (suivi CDDRA Ardèche Verte), Olivier Keller (pdt Commission Développement Rural), Anna Fiorini-Beriot (Coopération décentralisée)*

Lycée Agrotech Annonay : *Stéphanie Robin (directrice) ...*

Chambre d'agriculture : *Philippe Costet, Bernard Cheynel, Denis Jammes, Daniel Jullien*

...

Terroirs.

Aubrac : *André Valadier et PNR ?*

Baumes de Venise par *J Paul Anres / Dentelles de Montmirail ?*

Bellegarde : *Bertrand Féraut, Dominique Chardon, Jean Marie Etienne*

Cévennes : *Richard Fesquet (oignon doux des C)*

Deir El Ahmar : *Dounia El Khoury*

Ighil Ali : par *Nadjat Belarbi*

Kaydara : par *Gora N'Diaye et Ferme agro-écologique*

Kerkennah : association El Majara (*Mohamed Nejib Kachouri*), *Habib Ben Chikha, Mehdi Moallah*

Mezenc : *Bernard Bonnefoy, Yannick Pochelon*

Oulmes : *Ali Jouali, Lahcen Ouali*

Pic Saint-Loup par *Jacques Lefort, Robert Yvanez*

Tokai : par *Janos Sebes (et MFR Richerenches)*



**PLANÈTE
TERROIRS**

Le futur a besoin des Terroirs



CHARTRE DES TERROIRS

ARTICLE 1

Les terroirs et les produits de terroirs constituent un vaste **patrimoine culturel et biologique** dont la **diversité** est essentielle dans le contexte de standardisation et d'uniformisation engendré par la mondialisation des échanges. Les terroirs sont des espaces uniques pour contribuer au **développement durable des patrimoines culturels et biologiques, des modes de production et des systèmes alimentaires**, à la satisfaction des besoins des consommateurs et à la cohésion des sociétés.

Au titre de ces diverses contributions au développement des sociétés et des économies, ils doivent être reconnus par la communauté internationale.

ARTICLE 2

Les terroirs sont le plus souvent porteurs de **cultures alimentaires** fortement identitaires. Par les liens étroits entre produits de terroir, culture alimentaire locale et savoirs traditionnels, les terroirs contribuent au renforcement de la **sécurité alimentaire des peuples**, à leurs **échanges mutuels** et à leur **développement durable**.

En outre, face aux enjeux posés par le développement exponentiel des méthodes et des techniques de production agricole et alimentaire actuels, les cultures alimentaires des terroirs se trouvent au centre des attentes de nombreux consommateurs tant en termes de **nutrition**, de **santé** qu'en termes d'**authenticité** et de racines culturelles.

ARTICLE 3

Les terroirs et leurs produits doivent pouvoir occuper toute leur **place dans l'économie et le commerce aux niveaux local, régional, national et mondial**. Pour cela, ils doivent bénéficier d'une reconnaissance publique et d'une **protection juridique** des dénominations géographiques et des savoir-faire locaux, critères de la qualité et de la richesse de leur diversité. Le **droit de propriété intellectuelle** attaché aux produits du terroir est, à ce titre, un élément essentiel.

ARTICLE 4

Les terroirs, **espaces géographiques vivants et innovants**, s'appuyant sur des milieux physiques, biologiques et humains spécifiques, ainsi que sur des savoirs, savoir-faire et qualifications des hommes, sont des **lieux de créativité** et des **outils de mise en œuvre du développement durable**.

A ce titre les terroirs doivent **faire l'objet de recherches et d'études avancées** afin de tirer les leçons de l'existant et d'encourager les innovations et initiatives répondant de manière durable aux questions d'**identité** (culture, alimentation, reconnaissance juridique et valorisation des produits), de **gestion responsable** (patrimoine biologique, modes de production, environnement, paysage) et de **développement économique**.

A cette fin, il convient de **promouvoir les techniques et les organisations** favorables à l'émergence, la progression et au renouvellement des terroirs.

ARTICLE 5

Les terroirs hébergent de nombreuses initiatives de valorisation du patrimoine culturel. En s'appuyant sur ces exemples, un **réseau international de sensibilisation, d'information et d'action** réunissant tous les acteurs concernés (OIG, ONG, institutions académiques et scientifiques, société civile, entreprises, pouvoirs publics...) devrait être constitué en fédérant les acteurs des terroirs, groupements ou individus conscients de ces enjeux.

Il est également indispensable d'accroître la **sensibilisation, l'information et l'implication des institutions concernées** pour répondre aux enjeux culturels des terroirs.

De même les **acteurs des territoires** et les **populations** doivent être **informés et formés** à ces questions de développement durable des terroirs : événements, expositions, outils multimédia, etc.

ARTICLE 6

Toutes les forces vives des terroirs en appellent aux **institutions internationales** pour assurer leur rôle de **plate-forme internationale** dans la poursuite de la **recherche, du dialogue et de l'information**.

INTERNATIONALISER LE MOT TERROIR

Il est extrêmement difficile, voire même impossible, de traduire le mot français « terroir » dans des langues étrangères. Pour internationaliser cette charte et permettre le dialogue sur une base commune, il apparaît donc indispensable d'apporter une définition claire et compréhensible du terroir.

Définition: Un Terroir est un **espace géographique délimité** défini à partir d'une **communauté humaine** qui construit au cours de son **histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs, et de pratiques fondés sur un système d'interactions** entre le **milieu naturel et les facteurs humains**. Les **savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent**. Les terroirs sont des **espaces vivants et innovants** qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition.*

**Proposition de définition à partir d'un groupe de travail INRA/INLAO*

**Une démarche méthodologique (T&C International, novembre 2008)
pour caractériser et étudier des terroirs en réseau.
Un projet pour un mémoire d'étudiant**

L'association Terroirs&Cultures avec l'appui de l'UNESCO élabore un projet de mise en réseau de terroirs du monde pour la recherche et le développement.

L'objectif central de ce projet est de créer et d'animer un réseau international de sites pilotes, de terroirs actifs ou en construction, permettant de mener et coordonner des activités de recherche-action et de démonstration sur les réalités de ces terroirs.

La mise en réseau doit permettre d'approfondir et de confronter les aspects qui définissent et caractérisent les terroirs dans différentes situations.

La note de synthèse du projet et le texte détaillé du projet dans sa version actuelle définissent plus précisément les raisons, les objectifs et le contenu de ce projet. (Cf. documents joints)

Dans ce but **un travail méthodologique préalable** doit être réalisé pour définir et tester une méthode de caractérisation des terroirs permettant des présentations et des études comparatives cohérentes.

Nous proposons ce thème de travail à un étudiant des sciences agronomiques (*sensu lato*) qui pourrait avec notre aide réaliser en 2009 un mémoire sur ce sujet.

Partant des acquis des travaux antérieurs sur les terroirs et des réflexions et définition élaborées par l'INRA, l'INAO et Terroirs & Cultures il ébaucherait une grille de lecture permettant à la fois de caractériser un terroir dans ses diverses composantes, de situer sa dynamique d'évolution et de le comparer à d'autres terroirs sur une base cohérente. Ceci devrait permettre ultérieurement une mise en réseau de divers terroirs et de créer une base de données féconde pour les recherches et les actions de développement sur ce thème.

Cette ébauche serait ensuite testée par l'étudiant sur quelques terroirs ayant déjà fait l'objet de travaux et pourrait être ainsi discutée et améliorée afin d'aboutir à une méthode transposable dans des conditions variées et ouverte au débat avec diverses cultures.

Pour encadrer ce travail un comité de pilotage sera constitué avec l'enseignant responsable de l'étudiant, les secrétaires généraux de Terroirs&Cultures, un membre de l'UNESCO et des chercheurs et acteurs impliqués dans les travaux réalisés sur les terroirs susceptibles de tester la méthode. Ce comité participera ainsi à l'élaboration de la méthode et au choix des terroirs expérimentaux. Son travail ouvrira la voie aux travaux du comité de pilotage du futur réseau de terroirs du monde.

Les modalités de réalisation sont à définir en fonction de l'établissement d'enseignement supérieur du candidat.

Pour éclairer les bases de départ de ce travail voici les caractéristiques proposées dans le texte détaillé du projet de réseau de terroirs (p.17-18)

« Sur la base de nos travaux et réflexions antérieurs, on pourrait retenir comme base de départ, à enrichir progressivement, une série de critères à retrouver de façon plus ou moins intense dans chaque terroir :

- **Des caractéristiques d'un espace géographique délimité** : le terroir peut se localiser géographiquement (géographie physique et géographie humaine) et se délimiter. La

délimitation doit notamment prendre en compte la communauté humaine concernée et sa dynamique de développement tout autant que les caractéristiques physiques (climat, ressources du milieu...). Les systèmes agraires, les paysages, les structures foncières et d'exploitation du sol sont notamment de caractéristiques importantes.

- **Une dynamique collective d'une communauté humaine autour d'un projet et d'une identité** : c'est le phénomène de base d'un terroir ; ce sont les hommes qui sont le fondement de la construction du terroir, par une prise de conscience collective d'une identité partagée par les acteurs économiques et sociaux. Cette dynamique s'inscrit dans la durée et trouve généralement ses racines dans le patrimoine historique local. Le terroir est un espace de lien social, un espace dynamique en évolution, et non une réserve.
- **Des savoirs collectifs mobilisés par un projet, des activités des produits matériels et immatériels** originaux : le terroir est un espace de savoirs, de tradition et d'innovation.
- **Des ressources naturelles spécifiques activées et mobilisées** : les terroirs sont des espaces et des démarches de préservation et de réactivation de la biodiversité, de mobilisation des ressources naturelles spécifiques du territoire et de leur valorisation à travers les activités humaines fondées sur les savoirs collectifs et la volonté d'exploiter les potentialités locales.
- **Des systèmes sociotechniques mis en œuvre pour produire des biens intégrant la nature et la culture, valorisant la diversité biologique et la diversité culturelle** : il faut pouvoir les appréhender, les décrire et les comprendre dans la complexité des interactions entre facteurs naturels et facteurs humains.
- **L'originalité, la typicité, la réputation des biens et produits issus de ce terroir** : des spécificités identifiables, une reconnaissance par les marchés et les consommateurs, une valeur ajoutée appréciable, une « qualité » non délocalisable, une contribution à la culture alimentaire et artistique. Sans se limiter aux terroirs qualifiés par des systèmes et produits agro-alimentaires, mais en considérant aussi par d'autres produits, services ou biens culturels actuels ou potentiels.
- **Une combinaison des divers produits, services et aménités permettant un développement global et durable du terroir** : la formation de modèles de biens complexes territorialisés tels que les « paniers de biens et de services » assurant une certaine plus-value encore appelée rente de qualité territoriale, reconnue par les consommateurs et usagers, produisant de la valeur ajoutée globale et un patrimoine commun territorialisé, des biens publics et privés associés.
- **L'organisation de la gouvernance collective des acteurs de ce territoire**, en liaison avec des politiques régionales, nationales et internationales. La combinaison des divers pouvoirs publics et privés autour du projet de développement. Les mesures de protection de la propriété intellectuelle, de la nature et de la culture spécifiques à ces terroirs. Les modes de rémunération des aménités et les moyens d'incitation au développement local, dans la concurrence internationale. »

Notes et remarques.



Contacts.

Ph. Bouvet 06 82 065 362 / J.Deplace 04 75 06 04 63

terroirpaysdesaintfelicien@gmail.com

www.terroirpaysdesaintfelicien.com

Eric Barraud 07 82 551 849 eric.barraud@sfr.fr